

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS
RELATIVE AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT ET MISE À DISPOSITION DE
LOCAUX AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**

Délibération n°CA-20230314-4.5 du mardi 14 mars 2023

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** le décret n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie et portant diverses mesures réglementaires dans le code de l'éducation
- VU** l'arrêté rectoral du 6 octobre 2022 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020
- VU** le procès-verbal du bureau de vote central du Crous de Paris chargé de la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels au Comité Social d'Administration au scrutin du 8 décembre 2022

ENTENDU L'exposé des motifs présenté par Madame Frédérique FOREST, Directrice adjointe du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 14 mars 2023 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les quatre conventions de subventionnement et de mise à disposition de locaux aux organisations syndicales FOESR 75, SNPTES-UNSA, CGT des personnels du Crous de Paris et SNASUB-FSU.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 14 mars 2023

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 14 mars 2023 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	13
Nombre de procurations	11
Total des voix	24

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0
Nombre de voix pour	24